



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Quinzième session**

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 14 de l'ordre du jour

**Questions diverses**

**Chili Madrid – le temps de l'action**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CMP.15**

**Chili Madrid – le temps de l'action**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant la décision 1/CMP.8,*

1. *Salue* la décision -/CP.25<sup>1</sup> ;
2. *Souligne* qu'il est urgent de tenir les engagements de l'avant-2020 au titre du Protocole de Kyoto ;
3. *Félicite* les Parties qui ont accepté l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto ;
4. *Souligne* qu'il est urgent que l'amendement de Doha entre en vigueur et *prie instamment* les Parties au Protocole de Kyoto qui n'ont pas encore ratifié cet amendement de déposer un instrument d'acceptation auprès du Dépositaire dans les meilleurs délais.

---

<sup>1</sup> La décision d'ensemble intitulée « [titre] » qu'il est proposé à la Conférence des Parties d'adopter à sa vingt-cinquième session.

